



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE LA MARNE

148 Avenue de Sainte-Menehould
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél.: 06.81.45.45.05 Fax: 03.26.66.53.42

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

30/01/2021

Membres du comité présents: Gérard Brissaud, Norbert Perreux, André Larratte, Valérie Gras, Karine Jouen, Yves Malhomme, Pierrick Delhayé et Florence Schmitter

Membres absents excusés : Yannick Aubry

Lieu : Salle Municipale de Bezannes

Clubs présents : 1ère de Châlons, Epernay, Fismes, Pargny-sur-Saulx, Reims, Sainte-Menehould, Suippes, Mourmelon, Archers Chalonnais, Bezannes

Club absents : Vertus, Gueux, Bazancourt, Tinquieux, Verzy, Mareuil-sur-Ay

Quorum : 38 / 48

A 9h30, le président Gérard Brissaud ouvre l'assemblée générale.

Le président propose une minute de silence pour honorer les archers ou dirigeants qui nous ont quittés lors de la dernière saison.

Après ce moment, l'approbation du compte rendu 2019 est mise au vote à main levée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL :

Le président nous fait lecture de son rapport moral :

Nous avons subi, de plein fouet, la sentence de la crise sanitaire. La saison 2020 a été inimaginable, inédite et frustrante. Elle ne permet pas une analyse aussi fine et complète que les années précédentes. Et le démarrage de cette nouvelle saison laisse toutes les incertitudes sur une éventuelle reprise.

Cette saison écoulée a été également le renouvellement de notre structure dirigeante et le président remercie l'ensemble des clubs pour la forte participation au vote à distance du 20 novembre. Les premiers travaux et décisions ont été :

- La mise en place des commissions
- Un remboursement exceptionnel des cotisations aux club présent à notre AG
- l'annulation du championnat départemental en salle
- la réattribution de l'organisation des championnats extérieurs 2021 à l'identique de 2020, date à définir

Le président conclut son rapport moral avec les conseils suivants :

- Protégeons nous
- Prenons soin les uns des autres
- Souhaitons nous de nous retrouver prochainement sur les pas de tirs, pourquoi pas sur le Challenge National à 18M

A l'issue de cette lecture, une question est posée sur l'organisation des stages d'arbitrage et la validation des formations. Avec le contexte actuel, il n'y a pas de dates connues, et il est reconnu que la validation est difficile.

RAPPORT SPORTIF :

En l'absence de Yannick Aubry, Gérard fait lecture du rapport sportif.

En préambule, il présente le nombre de licenciés pour la saison. Une nouvelle baisse est à noter (-8 adultes, -15 jeunes pour un total de 658 archers).

La saison 2019/2020 a été réduite de moitié suite à la pandémie, mais 9 compétitions ont été organisées par les clubs marnais et ont pu accueillir en moyenne une centaine d'archers par week-end.

Le championnat départemental salle a réuni 95 archers de 13 clubs.

8 jeunes archers ont réussi à se qualifier pour le championnat régional salle de Saint-Dié-Des-Vosges.

Le championnat régional, qui se déroulait à Pont-À-Mousson, à vu 6 de nos 24 archers marnais monté sur les podiums, dont certains sur la plus haute marche (2 champions, 2 vice-champions, 2 sur la troisième marche)

Pour la dernière étape, le championnat de France à Vittel, quelques archers ont fait le déplacement et un archer Fismois monte sur la troisième place de la compétition en S3HCL.

En ce qui concerne l'organisation des championnats départementaux de la saison extérieur 2020/201, nous proposons les mêmes que l'année écoulée. en fonction de l'évolution de la pandémie.

RAPPORT FINANCIER :

Gérard laisse la parole à André Laratte pour le rapport financier.

Le Trésorier du CDTAM informe l'assemblée que le compte de résultats et le bilan présentent un bénéfice de 3452,83 € (documents en annexes). Le bilan est à l'équilibre à 14834,73 €.

Daniel Konstanty fait lecture du rapport du contrôleur aux comptes, Patrick Chenal, absent, qui certifie les comptes sincères et réguliers.

A l'unanimité, quitus est donné au Trésorier et les comptes sont approuvés.

Patrick Chenal a émis le souhait de poursuivre ses fonctions de contrôleur pour cette nouvelle saison. Pas d'objection de l'ensemble des présents.

PROJETS SPORTIFS :

TROPHÉE DES MIXTES

La parole est laissée à Florence Schmitter concernant le trophée des mixtes.

Après une première expérience en 2019, le comité a décidé de renouveler l'expérience sur la saison passée. Epernay devait organiser une des deux manches, Pargny-sur-Saulx était identifié pour organiser la seconde. Vu le contexte pandémique, aucune des deux épreuves n'a pu être organisée.

Nathalie Del Rey souligne que son club n'a pas eu d'informations pour organiser la seconde manche. En réponse, Florence rappelle qu'en raison du contexte sanitaire, elle n'a pas pris contact. Les deux clubs souhaitent toutefois plus de communication sur ce sujet à l'avenir.

Rien n'est mis au calendrier cette année à cause du manque de visibilité dû à la situation sanitaire.

Le projet Trophée des Mixtes sera de nouveau proposé pour la saison 2021/2022

RENCONTRE JEUNES

La parole est laissée à Pierrick Delhaye pour présenter l'ébauche des rencontres jeunes.

Le but étant de refléter le niveau des jeunes archers marnais et faciliter les sélections aux stages de détection.

La commission jeunes a réfléchi au nouveau règlement, en s'inspirant du précédent challenge Champ'Ardennais.

Les premières lignes directrices se basent sur des concours à un départ par weekend, en 2 vagues de 6 volées de 3 flèches. Pour participer à la finale départementale, chaque jeune archer devra avoir participé à un concours salle (octobre à janvier) et un concours extérieur (mars à mai).

Florence Schmitter indique que généralement, les jeunes participent uniquement au concours de leur club. Il est répondu qu'il faut effectivement l'appui et la proximité des clubs pour que ce projet fonctionne.

Bruno Départ demande des précisions sur les catégories éligibles. Il est précisé que les catégories FFTA avec les distances et blasons sont retenues.

Gérard Brissaud précise que les travaux ne sont pas terminés à ce jour et que le CDTAM reviendra vers les clubs et que le projet sera mis en application sur la saison 2021/2022

PRÉVISIONNEL 2021 :

Le président redonne la parole au trésorier pour la présentation du budget 2021.

Le prévisionnel est disponible en annexe. Celui-ci est équilibré à hauteur de 5130€.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS À L'AG FFTA :

Gérard Brissaud demande deux scrutateurs volontaires dans l'assemblée, le vote étant à bulletin secret. Karine Jouen et Valérie Gras se portent volontaires.

Il fait ensuite procéder au vote pour l'élection des délégués départementaux qui assisteront à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tir à l'Arc qui se tiendra le 20 mars 2020.

Après dépouillement par les deux scrutateurs, sont élus :

- Titulaire : Gérard Brissaud (38 voix pour, 0 contre)
- Suppléant : Nathalie Del Rey (38 voix pour, 0 contre)

VOTE POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR:

Le président porte au vote la modification de l'article 10.1 du règlement intérieur du CDTAM portant sur l'organisation de compétitions, rappelé en annexe .

Pour : 33 voix sur 38

Contre : 5 voix sur 38

Abstention : 0

POINT SUR LA LABELLISATION :

Norbert Perreux fait un point sur les nouveaux Label FFTA qui seront déployés en 2021. La fin des labels actuels arriveront le 31 août prochain.

Actuellement 6 clubs sont labellisés (1 or, 1 argent, 4 bronze). Le renouvellement tiendra compte des équipements, de l'encadrement, des jeunes et du projet sportif.

Norbert fait savoir que les clubs du sud de la France ont décidé de boycotter ces nouveaux labels. La FFTA travaille encore sur des modifications possibles pour l'attribution des nouveaux labels: ESPOIR, AMBITION, EXCELLENCE et ELITE.

Les demandes de label seront effectuées sur l'extranet fédéral, la documentation sera envoyée aux clubs en début de saison prochaine.

Gérard, ayant participé à certaines AG de clubs, a eu l'occasion d'échanger avec les élus municipaux présents lors de ces moments afin de savoir si la labellisation avait une incidence, notamment dans l'attribution de subventions. Il en ressort que beaucoup de Mairies n'en tiennent pas compte, par souci d'équité au milieu associatif local.

RÉCOMPENSES ET REMBOURSEMENTS :

Cette année, seul l'archer Fismois, André LARRATTE, ayant été médaillé au Championnat de France reçoit une récompense de la part du Comité.

André procède à la distribution des remboursements de licences aux clubs présents.

CLÔTURE :

Les sujets ayant été abordés et pas d'autres questions n'ayant été posées, le président clos l'assemblée générale à 10H50 sans pot de l'amitié en raison des restrictions en vigueur.

ANNEXES 1 - Classements :

Podiums au Championnat Départemental

Salle

CLUBS	Or	Argent	Bronze
Epernay	8	1	1
Cormontreuil	6	1	4
Fismes	3	1	1
Châlons 1Cie	2	3	
Châlons-Archers	2	2	
Mourmelon-Gd	1	2	3
Reims	1	2	1
Vertus	1	1	
Suippes	1	1	
Pargny/Saulx	1		
Verzy		1	
Ste Menhould			1
Mareuil/Ay			1
TOTAL	26	15	12

Podiums au Championnat Régional

Salle Jeunes

Nom et Prénom	club	catégorie	arme	classement
SCHNEIDER Adrien	Epernay	JH	poulies	1er
DUBOIS Guillaume	Pargny/s	PH	Cl	2ème
DEPART Cloe	Epernay	CF	Cl	2ème
SCHNEIDER Alexandre	Epernay	CH	Cl	3ème
MERENNE Oscar	Suippes	JH	Cl	3ème
LAHAYE Elliot	Epernay	MH	Cl	6ème
BODIN Thomas	Cormontreuil	CH	poulies	6ème
LATRU Clément	Châlons 1er	MH	CL	14ème

Podiums au Championnat Régional

Salle Adultes

Nom et Prénom	club	catégorie	arme	classement
LARRATTE André	Fismes	S3H	classique	1er
DAVID Alain	Epernay	S2H	poulies	1er
FRANCOIS brigitte	Epernay	S3F	poulies	2 ème
TORLET Teddy	Reims	S1H	poulies	2 ème
LEGRAND Joël	Mourmelon	S3H	classique	3 ème
MASSON Florence	Châlons 1er	S3F	classique	3 ème

Résultats Sportifs

INDIVIDUELS France SALLE

3 compétiteurs

1 podium

Nom et Prénom	club	catégorie	arme	classement
LARRATTE André	Fismes	S3H	classique	3 ème
DEPART Cloé	Epernay	CF	classique	17 ème
MERENNE Oscar	Suippes	JH	classique	22 ème

ANNEXE 2 - Rapport Financier

Compte de résultat

Du 01 septembre au 31 décembre 2020

CHARGES

602250	Fournitures de bureau	
606300	Equipements sportifs	
626	Affranchissement, internet	38,00
616100	Assurances	0,00
618	Achat médailles et trophées	573,60
61800	Récompenses podiums	225,00
622	Vote par internet	717,00
625100	Stages sportifs	313,90
625	Déplacements, réceptions	517,00
627	Frais bancaires	71,16
658	Cotisations	110,00
	Sous TOTAL	2 565,66
	Résultat excédent	3 452,83

TOTAL

6 018,59

PRODUITS

706200	Recettes stages 7088	120,00
744001	Subventions CNDS	
744002	FFTA remboursement vote	500,00
706002	Cotisations	5 312,00
758	Location feux	50,00
7681	Intérêts CNE	36,59

TOTAL

6 018,59

Compte de bilan

Du 01 septembre au 31 décembre 2020

ACTIF

5141	Crédit Mutuel compte courant	9 601,45
5142	Livret bleu	4 916,41
	Caisse	316,87

TOTAL

14834,73

PASSIF

106	Fonds Associatifs	11 381,90
120	Résultat excédant	3 452,83

TOTAL

14834,73

Prévisionnel Saison 2020/2021

CHARGES			PRODUITS		
6063	Fournitures consommables	0,00	7062	Recettes stages	500,00
6064	Fournitures de bureau	40,00	741	Subventions CNDS	
6066	Equipements sportifs	0,00	743	Conseil Général	
6068	remb. partiel cotisation 2020 (covid)	3 000,00	756	Cotisations	4 500,00
616	Assurances	85,00	758	Location feux	100,00
618	Divers podiums	75,00	7681	Intérêts livret bleu	30,00
621	Stages sportifs	1 500,00			
625	Frais de déplacements	350,00			
626	Frais de banque	80,00			
658	Charges divers de gestion	0,00			
TOTAL		5 130,00	TOTAL		5 130,00

ANNEXE 3 - Modification de l'article 10 du règlement intérieur

Article 10 : COMPÉTITIONS ET CALENDRIER

10.1 ORGANISATION DE COMPÉTITIONS

Les compétitions officielles sont organisées conformément aux préconisations et consignes figurant aux Statuts et Règlement Intérieur de la FFTA. Elles sont soumises à cotisation fixée par le Comité Directeur de la Fédération. Elles sont publiées chaque année au calendrier fédéral. Seules les compétitions publiées au calendrier fédéral permettent d'obtenir : les qualifications aux divers championnats, les titres sportifs. L'inscription au calendrier est payée par le club, ou le comité d'organisation. En cas de changement de date ou de suppression de la compétition après acceptation du calendrier définitif par la Fédération et sa parution, une sanction pécuniaire dont le montant est fixé par le Comité Directeur de la Fédération sera exigée.

Tout club souhaitant organiser une compétition doit répondre aux conditions ci-dessous :

- avoir 1 an d'existence révolu ;
- attester de la présence parmi ses licenciés d'un arbitre fédéral en activité, ou un jeune arbitre ;
- avoir délégué un représentant du club à la dernière AG du CRTA du Grand Est et du CDTAM ;
- être à jour de ses cotisations.
- Concernant les concours en salle, seul un concours qualificatif sera autorisé en dehors de l'organisation des championnats.